



Doc. 15470

08 mars 2022

Patrimoine culturel et changement climatique

Proposition de résolution

déposée par M. Alberto RIBOLLA et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

En septembre 2021, l'Assemblée parlementaire a préconisé la mise en place d'un nouveau cadre juridique ambitieux, aux niveaux national et européen, pour établir solidement «le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable». Dans sa [Résolution 2402 \(2021\)](#) «Politiques en matière de recherche et protection de l'environnement», l'Assemblée a souligné que la recherche pouvait apporter les solutions innovantes nécessaires pour lutter à la fois contre la paupérisation de la planète et contre le phénomène du changement climatique, et pour assurer le développement durable de nos sociétés. La recherche et les nouvelles technologies peuvent également apporter des réponses pour atténuer les effets du changement climatique.

La Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro) place le patrimoine culturel et la culture en général au cœur d'un nouveau modèle de développement durable. Le patrimoine culturel de l'Europe est aujourd'hui gravement menacé par les conséquences dévastatrices du changement climatique. Les inondations, les fortes tempêtes, les vagues de chaleur, les précipitations extrêmes, la sécheresse et les glissements de terrain ont des effets sur les monuments, les sites archéologiques, les centres historiques et les bâtiments anciens, les parcs et jardins, les collections de musées et les bibliothèques. L'élévation prévue du niveau de la mer va aggraver l'érosion du littoral et l'intrusion d'eau salée dans les terres, qui dégradent le patrimoine côtier et ont des conséquences non seulement pour les joyaux du patrimoine commun de l'Europe, tels que la lagune de Venise et d'autres villes côtières historiques, mais aussi pour les moyens de subsistance des personnes qui vivent dans les zones concernées.

L'Assemblée devrait examiner les besoins en matière de conservation et s'intéresser aux travaux de recherche dans le domaine des nouvelles technologies pour la prévention ou l'atténuation des effets du changement climatique sur le patrimoine culturel, en recommandant que cette activité spécifique relative au patrimoine soit poursuivie à l'avenir dans le secteur de la culture et du patrimoine au Conseil de l'Europe.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

RIBOLLA Alberto, Italie, CE/AD
BERLINGHIERI Marina, Italie, SOC
BILLI Simone, Italie, CE/AD
BUCCARELLA Maurizio, Italie, SOC
DE CARLO Sabrina, Italie, NI
DI MICCO Fabio, Italie, NI
DUNDEE Alexander, Royaume-Uni, CE/AD
EFSTATHIOU Constantinos, Chypre, SOC
EMRE Yunus, Turquie, SOC
EROTOKRITOU Christiana, Chypre, SOC
FLORIS Emilio, Italie, PPE/DC
FOULKES George, Royaume-Uni, SOC
GONÇALVES Carlos Alberto, Portugal, PPE/DC
GRIMOLDI Paolo, Italie, CE/AD
GRYFFROY Andries, Belgique, NI
HELLELAND Linda Hofstad, Norvège, PPE/DC
HORGA Maria-Gabriela, Roumanie, PPE/DC
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE
O'LOUGHLIN Fiona, Irlande, ADLE
PIROVANO Daisy, Italie, CE/AD
POLIDORI Catia, Italie, PPE/DC
PRIOTEASA Ion, Roumanie, SOC
RAMPI Roberto, Italie, SOC
REISS Frédéric, France, PPE/DC
RIZZOTTI Maria, Italie, PPE/DC
ROJC Tatjana, Italie, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SIDALI Zeki Hakan, Turquie, ADLE
STEVENSON Jane, Royaume-Uni, CE/AD
TORNARITIS Nicos, Chypre, PPE/DC
VESCOVI Manuel, Italie, CE/AD

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe